

www.challenges.fr

Pays : France

Dynamisme : 0

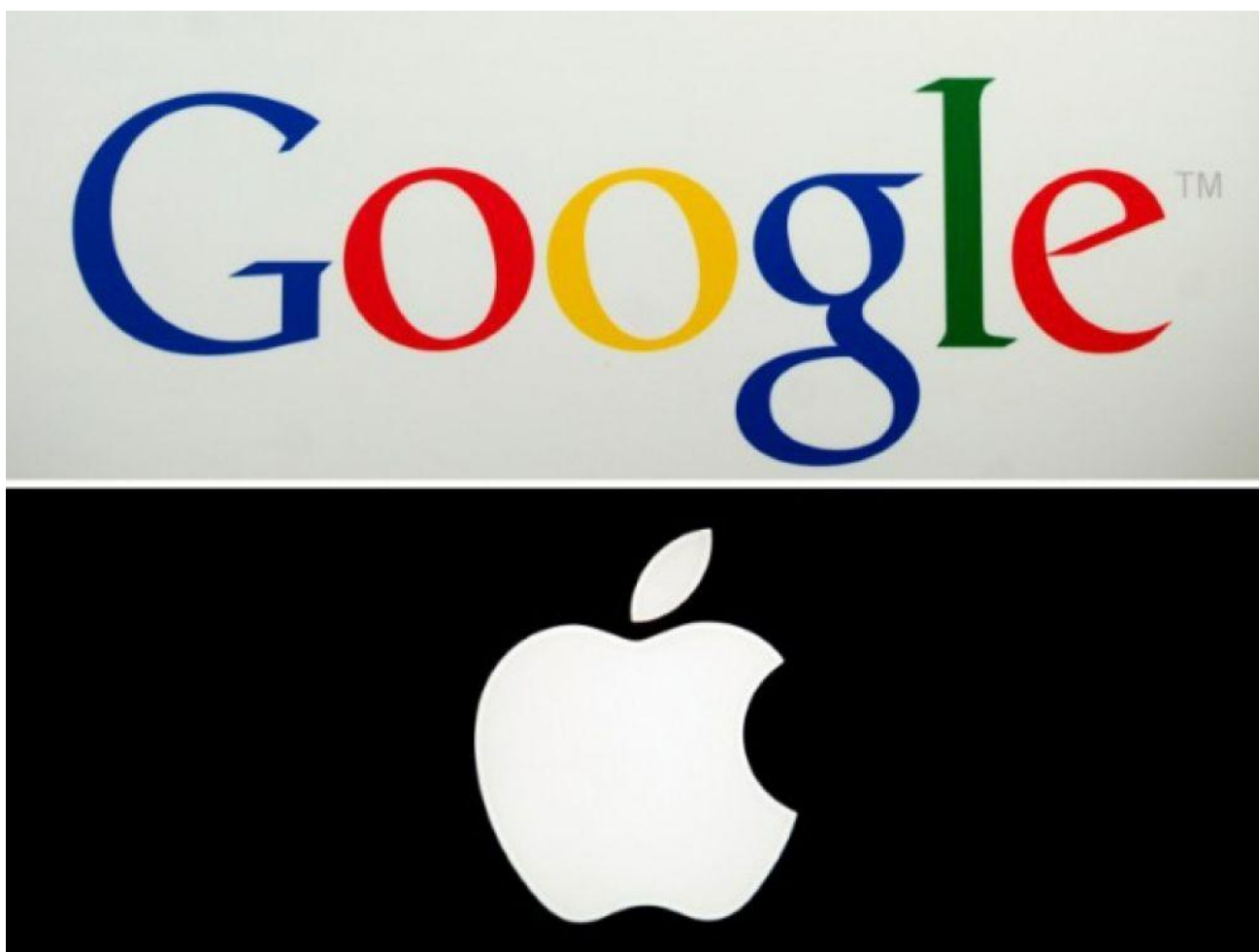


Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

## Ce que risquent vraiment Apple et Google face au tribunal de commerce

Assignés en justice par Bruno Le Maire pour "pratiques commerciales abusives", que risquent vraiment Apple et Google ? Décryptage.



Apple et Google sont dans le collimateur du gouvernement.

(c) Afp

Que risquent vraiment les géants américains Google et Apple face au tribunal de commerce français ? Le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire , a annoncé mardi que l'Etat allait assigner en justice

[Visualiser l'article](#)

ces deux poids lourds de la Silicon Valley pour *"pratiques commerciales abusives"*, exigeant une sanction - symbolique - de deux millions d'euros chacun. Au regard des moyens financiers colossaux de ces entreprises, cette sanction paraît dérisoire. Mais le jugement pourrait toutefois avoir un impact économique sur leurs futurs revenus, a expliqué à *Challenges* l'avocat Robert Corcos, associé responsable du département contentieux du cabinet FTPA.

Le coup de semonce de Bruno Le Maire est-il tout d'abord fondé sur des bases juridiques solides ? *"Un article du Code du commerce permet aux Ministères de lutter contre les clauses abusives et les pratiques contraires à ses dispositions, explique Robert Corcos. Dès lors qu'il y a un déséquilibre significatif, le signataire du contrat engage sa responsabilité"*. Dans le cas d'Apple et Google, les services de Bercy en charge de la concurrence (DGCCRF) ont observé que *"plusieurs clauses des contrats types"* des magasins d'applications de Google et Apple (respectivement Google Play et App Store), caractérisent un *"déséquilibre significatif"* au détriment des start-up et autres sociétés qui développent des applications.

Les précédents Booking et Expedia

Une jurisprudence a déjà opposé des géants du numérique à une catégorie de contractants qui étaient en position de faiblesse et ont pu obtenir gain de cause : en 2014, Arnaud Montebourg, alors Ministre de l'Economie, avait assigné en justice les plateformes de réservation Booking et Expedia. En juin dernier, Expedia a été condamné à payer à l'Etat une amende de 1 million d'euros, la cour ayant jugé illégale l'interdiction faite par Expedia aux hôteliers de pratiquer en direct avec leurs clients des prix inférieurs aux siens sur son site, en vertu d'une "clause de parité tarifaire" imposée par l'américain.

Similitude intéressante avec l'affaire Apple et Google, *"dans les affaires Expedia et Booking, les pratiques abusives ont été considérées comme des lois de police, même si les contrats prévoyaient des tribunaux qui n'étaient pas français et relevaient d'une loi qui ne l'était pas non plus"*, observe Robert Corcos. En d'autres termes, les contrats signés entre Apple et Google ont beau relever de lois et de juridictions non françaises, les poids lourds de la Silicon Valley sont rattrapés par la patrouille en vertu des "lois de police"...

Vers la fin des abus ?

Devant le tribunal de commerce, quelles sont les sanctions possibles pour Google et Apple ? Le jugement peut comporter plusieurs volets. D'abord, explique l'avocat, le tribunal peut demander la "répétition de l'indu". Un terme juridique qui désigne la restitution à la partie lésée (aux développeurs) de ce dont elle s'est appauvrie: le tribunal de commerce pourrait condamner Apple et Google à verser aux développeurs la différence entre ce qu'ils auraient pu percevoir si le contrat avait été équilibré et ce qu'ils ont effectivement gagné.

Deuxième possibilité, le tribunal peut exiger des dommages et intérêts. Troisième mesure, réclamée par Bruno Le Maire, une sanction "symbolique de deux millions d'euros". En droit du commerce, le plafond de l'amende civile punissant les clauses abusives a été relevé à 5 millions d'euros, précise Robert Corcos. La somme demandée par Bercy est donc doublement symbolique: elle paraît dérisoire au regard de la puissance financière des groupes assignés et elle se situe en deçà du plafond prévu par la loi.

En réalité, la décision qui pourrait avoir l'impact le plus fort et le plus significatif serait d'exiger la fin des abus. *"Le tribunal va certainement demander que les pratiques cessent. Cela aurait un impact pour les contrats existants et à venir"*, souligne l'avocat. De fait, l'interdiction des pratiques abusives signifierait un rééquilibrage des contrats au profit des développeurs et aux dépens de Google et Apple. Ils seraient touchés au portefeuille et ce, de façon durable. *"Tout cela cumulé peut avoir un effet dissuasif"*, conclut Robert Corcos.